

Grenelle de l'orientation – Conseil régional des Pays de la Loire

Contribution du groupe Ecologiste et Citoyen

Contexte national

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 prévoit dans son article 10 la délégation aux Régions de l'organisation de l'information sur l'orientation, soit les CIO et les DRONISEP. Les personnels de ces dernières pourront être mis à disposition par l'Etat sur la base du volontariat.

Contexte sociologique

Les usagers du service public de l'orientation représentent non seulement les moins de 18 ans du secondaire mais aussi tous les salariés, demandeurs d'emplois et personnes en situation de handicap. Cette large palette dépasse le public-cible des lycéens et apprentis dont la formation ou la scolarité dépendent de la Région et vient montrer la nécessité de maintenir et accroître le service au public en-dehors des EPLE, CFA et établissements privés.

Contexte régional

Lors de la journée régionale sur l'orientation du 24 janvier 2018, la présidente du Conseil régional avait nommé 3 priorités pour le futur schéma régional d'orientation :

- Aider les jeunes et les acteurs à monter des projets préparés et réalistes ;
- Promouvoir avec les acteurs économiques la connaissance des métiers ;
- Accompagner les professionnels de l'orientation pour renforcer le lien orientation/emploi.

Également, le plan de bataille pour l'emploi, voté par la Région en mars 2018, comprend cinq priorités dont celle de « *créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels pour assurer le lien entre formation, emploi et orientation au plus près des territoires* ».

Dans le cadre des consultations pour le Grenelle régional, l'appel à contributions cible cette fois des propositions sur l'orientation autour de la nouvelle compétence en matière d'orientation pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, des apprentis et des étudiants.

Nos propositions :

- **Développer un service public régional de l'orientation tout au long de la vie, gratuit, respectueux de l'anonymat et accessible à toutes et tous.**
- **Maintenir tous les Centres d'information et d'orientation (CIO) existants, leurs annexes et points d'accueil dans notre région, et garantir le statut et les emplois des DRONISEP et CIO.**
- **Prioriser l'information sur les métiers et leur découverte précoce.**
- **Dissocier orientation et problématique des métiers en tension.**
- **Intégrer et accompagner les stagiaires de la formation professionnelle.**
- **Faire un effort supplémentaire envers les publics des quartiers prioritaires et en situation de handicap.**
- **Préparer et anticiper les métiers de demain.**

Pour construire ce service public régional de l'orientation, nous trouverions utile de pouvoir nous appuyer sur:

-un état des lieux du fonctionnement de l'orientation scolaire et professionnelle avec l'ensemble des parties prenantes.

-une étude régionale des besoins, en lien avec le CESER, transversale aux autres politiques régionales : SREFOP, plan de bataille pour l'emploi...

Le détail de notre vision d'un service public régional de l'orientation :

Développer un service public régional de l'orientation tout au long de la vie, gratuit, respectueux de l'anonymat et accessible à toutes et tous.

L'orientation scolaire et professionnelle est une étape déterminante pour chacun. Développer un service public de l'orientation tout au long de la vie est un enjeu majeur pour accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours, aider les adultes à rebondir après une rupture professionnelle et ainsi sécuriser les parcours de chacun. Ce service régional public de l'orientation doit être gratuit, respecter l'anonymat et être accessible à toutes et à tous, partout sur notre territoire.

Maintenir tous les CIO existants, leurs annexes et points d'accueil dans notre région, et garantir le statut et les emplois des agents des DRONISEP et CIO.

Le futur service public régional de l'orientation devra respecter plusieurs conditions :

- un maillage équitable de notre territoire par les CIO,
- le maintien des 14 CIO et leurs 6 annexes et points d'accueil existants dans notre région,
- La garantie de l'accès à l'information sur l'ensemble du territoire national sur les filières, les métiers, les établissements publics et privés,
- La garantie du statut et des emplois pour les agents des DRONISEP et des CIO.

Actuellement, des CIO pourtant implantés sur leur territoire sont en effet menacés de fermeture. Conséquence de la réforme en cours, les psychologues de l'Éducation nationale pourraient en effet être rattachés aux lycées, entraînant la fermeture des lieux tiers que sont les CIO.

Aujourd'hui, ce service public gratuit permet pourtant aux parents, aux jeunes du privé comme du public, notamment les décrocheurs, aux adultes en reconversion, aux personnes en situation de handicap, de faire le bilan de leur situation, s'informer et s'orienter.

Le rôle de la Région, en tant que chef de file du service public régional de l'orientation (S.P.R.O.) est de réaffirmer la nécessité d'une information nationale, de préserver les horaires d'ouverture des C.I.O. tout en déployant un plan d'action pour répondre aux questions de l'orientation qui concernent les ligériens, qu'ils soient jeunes lycéens ou adultes en reconversion.

Prioriser l'information sur les métiers et leur découverte précoce.

La découverte des métiers doit être au cœur de la démarche du futur service public de l'orientation. S'orienter suppose une recherche et des rencontres. Cela requiert de découvrir des métiers mais pas seulement à travers des fiches techniques, des référentiels de compétences ou même des clips vidéo. Il faut aller plus loin pour que les métiers s'incarnent sous les yeux des usagers afin qu'ils puissent en avoir une représentation précise.

Dissocier orientation et problématique des métiers en tension.

Il ne peut y avoir d'adéquation entre le nombre de chômeurs ou de jeunes en formation et les besoins immédiats des entreprises. Outre le fait que le nombre d'emplois vacants est infiniment moins grand que celui des chômeurs, on ne peut orienter à tous crins vers des emplois vacants à des postes difficiles dans l'industrie ou dans l'agroalimentaire dont on ne voudrait pas pour nous-mêmes, pour nos proches ou pour nos enfants. Les vacances de postes dans certains secteurs ne sont en effet pas seulement liées à des problèmes de formation, mais aussi à des conditions de travail qu'il conviendrait d'améliorer.

Intégrer et accompagner les stagiaires de la formation professionnelle.

A la sortie du lycée ou à la suite d'une rupture professionnelle, l'étape de l'orientation est essentielle et ne doit pas être vécue comme une épreuve, mais comme une opportunité à saisir pour dessiner de nouvelles perspectives et/ou réorienter un projet.

Que ce soit pour les salariés en situation précaire, licenciés ou craignant de l'être, ou pour les jeunes et adultes demandeurs d'emploi à la recherche d'une qualification ou d'un travail, l'orientation est la première étape d'un parcours et il est important qu'elle soit réussie.

Faire un effort supplémentaire envers les publics des quartiers prioritaires et en situation de handicap.

Pour les publics les plus absents des dispositifs de formation, il faut une démarche « d'aller vers », afin de garantir l'égalité d'accès aux dispositifs de droit commun. Un effort particulier est donc à faire en direction des publics des quartiers prioritaires en matière d'information sur les formations.

Le public en situation de handicap doit aussi faire l'objet d'une attention particulière. Il existe une diversité de métiers accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment dans l'industrie, le tourisme, l'agroalimentaire, les nouvelles technologies, le marketing digital. Trop de jeunes gens en situation de handicap souffrent dans leur scolarité, puis dans leur vie professionnelle, qu'ils vivent comme une voie de garage, du fait d'un système éducatif peu adapté mais également d'une orientation par défaut, vers des emplois non qualifiés.

Rappelons que plus de 29 000 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) étaient inscrits à Pôle emploi dans notre région fin juin 2018, représentant 9,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région des Pays de la Loire. Un programme régional d'accès à l'orientation, la qualification professionnelle et à l'emploi pour les personnes en situation de handicap est une piste à creuser avec tous les acteurs, au-delà des opérateurs dédiés comme Cap Emploi ou l'Agefiph.

Préparer et anticiper les métiers de demain.

La dimension de veille sur l'évolution des métiers n'est pas à négliger au sein d'un futur service public régional de l'orientation. Il faut pouvoir aller vers une sorte de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), réalisée par les acteurs de l'orientation et de la formation, afin d'anticiper, et ce de façon objectivée et non dogmatique, les évolutions des métiers et orienter les formations vers les métiers tels qu'ils seront demain. Cela permettrait de mettre un peu de distance avec les besoins économiques actuels pour aussi préparer l'avenir.